

**Note de présentation du projet de Conventions d'Education Prioritaire (CEP)
avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences-Po),
proposé par la section Réunion de l'association des Sciences Po Paris**

Abdoullah LALA, Président

1) L'association des Sciences-Po section Réunion

L'association des Sciences Po section Réunion s'est constituée en début d'année 2006 et se veut le relai de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences-Po Paris) sur l'île. Forte d'une dizaine de membres actifs participant régulièrement aux réunions de bureau et aux manifestations qu'elle organise, représentant au total plus de 80 personnes issues de l'école de la rue Saint-Guillaume, tous membres actifs de la société civile sur l'ensemble de la zone Océan Indien. L'association a pour ambition de participer aux grands débats publics contemporains internationaux, nationaux et locaux tout en promouvant des actions citoyennes visant à renforcer l'image de Sciences-Po Paris.

On retrouve les membres de l'association dans chaque strate de la vie politique économique et sociale notamment dans le milieu économique et financier (cabinet d'expertise comptable, grandes banques...) et dans le secteur public (directeurs d'hôpitaux, Conseil Régional, ARH, éducation nationale...). Son Président est Abdoullah LALA.

La section Réunion nourrit depuis sa création l'ambitieux projet de constituer avec un certain nombre de lycées reconnus difficiles (dans le cadre des Zones d'Education Prioritaire) des projets de Conventions d'Education Prioritaire (CEP) avec Sciences-Po Paris.

2) Les Conventions d'Education Prioritaire (CEP)

Les grandes écoles françaises comme Sciences-Po Paris sont fréquemment critiquées pour leur manque d'ouverture sociale et culturelle dans leur recrutement par concours, ce qu'elles sont les premières à regretter. Les lycées dans les DOM et a fortiori ceux intégrés dans des zones sensibles, se déclarent quasi impuissants à mobiliser leurs élèves pourtant talentueux mais appartenant à des milieux défavorisés pour des études longues et difficiles. Malgré les aides de l'Etat et de la région, le nombre d'étudiants réunionnais intégrant ces grandes écoles reste faible et peu tentent les concours d'entrée.

Depuis 2000, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, dirigé par Richard Descoings, a entrepris une ambitieuse politique de diversification du recrutement de ses étudiants en première année avec la sélection de certains lycées en France donnant droit à une nouvelle procédure d'entrée à Sciences-Po.

Après que leur lycée ait été retenu par Sciences Po dans le cadre de la nouvelle procédure "Conventions Education prioritaire", les lycéens souhaitant intégrer la grande école peuvent passer l'admissibilité dans leur lycée d'origine. Ils défendent durant trente minutes une revue de presse composée pendant six semaines sur un thème de leur choix devant une commission présidée par le chef d'établissement. S'ils réussissent, ils doivent encore obtenir le bac dès le premier groupe d'épreuves pour passer une épreuve orale d'admission à Sciences Po. Celle-ci dure trente à quarante minutes. Le jury est composé de membres de la direction de Sciences Po, de Professeurs d'Universités, de membres des grands corps de l'Etat et de cadres dirigeants d'entreprises internationales (L'Oréal, Schlumberger, Accor...). La décision du jury se fonde également sur les résultats scolaires du candidat, de la seconde jusqu'au bac. La

procédure de sélection est au moins aussi difficile et rigoureuse que la procédure traditionnelle de l'examen.

Sciences Po rappelle que ne sont sélectionnés que les meilleurs élèves et que les lycées partenaires doivent encadrer la démarche tout au long de la scolarité des élèves. Le dispositif des conventions s'adresse potentiellement à tous les élèves d'un établissement, les très bons mais aussi les plus moyens et ceux qui sont pratiquement en rupture de scolarité. Les séances d'information et de sensibilisation commencent dès la seconde. En première et en terminale, tous les lycéens qui le souhaitent, sans présélection d'aucune sorte, peuvent se rendre à Sciences Po au cours d'une journée. Ils assistent alors à des cours, rencontrent des étudiants de l'Institut et achèvent leur visite par une table ronde d'environ 1H30 avec des professionnels de tous les secteurs d'activité.

Quels sont les Etablissements éligibles pour signer une convention avec Sciences Po ?

Tout lycée situé sur le territoire national, qu'il soit public, privé sous contrat d'association avec l'Etat ou sans contrat d'association avec l'Etat, est susceptible de rejoindre le partenariat à condition de répondre à l'un au moins des critères objectifs suivants de la politique d'éducation prioritaire menée par l'Etat :

- être classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), en Réseau d'Education Prioritaire (REP), en Zone sensible ou en Zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat,

ou

- compter parmi les lycéens de l'établissement une part d'élèves de PCS Professions Catégories Socioprofessionnelles) dites défavorisées, supérieure de 70 % au moins à la moyenne nationale

ou

- compter une part de lycéens issus de collèges classés en ZEP, en REP, en Zone sensible ou en zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, supérieure à 60%.

A ce jour, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane disposent de lycées ayant établi des CEP avec Sciences Po. A plusieurs reprises contacté par la section Océan Indien, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris a témoigné son intérêt pour mettre en place cette procédure pour La Réunion.

3) Programme proposé par la section Océan Indien

Phase de présentation : octobre-décembre 2006 :

En collaboration avec le rectorat et la région, l'association se propose d'aider au montage des dossiers des lycées intéressés et de mettre en relation les proviseurs avec l'équipe chargée des CEP à Sciences-Po. Cette collaboration nécessite une présentation de Sciences-Po et du CEP dans les lycées (aux étudiants et aux proviseurs) et au Conseil Régional.

L'association pourra organiser au sein de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris une rencontre officielle avec Richard Descoings et les représentants du Conseil Régional. La présence d'anciens Sciences-Po, de représentants de lycées et de la région sont autant de points révélateurs de la forte mobilisation des intéressés dans le projet.

Janvier – février 2007 :

Les dépôts de dossiers CEP peuvent être réalisés en début d'année pour examen et sélection des lycées par Sciences-Po Paris.

Ces dossiers peuvent être présentés et défendus à Paris par une délégation avec un proviseur, un enseignant, un politique et un ancien Sciences-Po.

Avril 2007 :

Selon l'avis donné par Sciences-Po et si au moins un projet de CEP est retenu, l'association peut organiser en collaboration avec le rectorat et le Conseil Régional une opération médiatique avec la signature de la première CEP à La Réunion par Richard Descoings.

4) Budget :

Selon l'importance médiatique que voudra accorder le Conseil Régional et le rectorat aux différentes étapes amenant La Réunion vers ces CEP avec l'une des plus grandes écoles françaises, plusieurs scénarii peuvent être envisagés.

Concernant l'association, le budget sera strictement limité aux déplacements vers la métropole de ses membres lors des rencontres de préparation et lors des réunions officielles avec les partenaires du projet (Conseil Régional, rectorat...) à Paris. Trois déplacements minimum en métropole pour le président et le vice-président sont à prévoir (soit 6500 € minimum).

Plusieurs financements de manifestations peuvent être initiés par le Conseil Régional :

- visite d'une délégation composée de personnalités du rectorat, du Conseil Régional, de la section Océan Indien mais aussi de lycéens des locaux de Sciences- Po Paris et rencontre avec Richard Descoings
- déplacement du chargé du dossier CEP de Sciences-Po Paris à La Réunion afin de présenter la démarche et l'école à La Réunion
- déplacement de Richard Descoings à La Réunion et médiatisation de l'évènement

5) Intérêt de la démarche pour la région Réunion et le rectorat :

Par delà le fait de réaffirmer que les grandes écoles comme Sciences-Po sont également intéressées par les étudiants des DOM, il s'agit d'un formidable message d'espoir qui pourra ainsi par le biais de cette CEP être adressé aux étudiants en difficulté à La Réunion.

La démarche est concrète, visible et participe à l'enrichissement des contenus pédagogiques des enseignements. Elle permet une nouvelle ouverture à des étudiants qui n'avaient pas ou peu de perspectives auparavant. L'engagement de la section Réunion d'accompagner le projet permettra également de relier le monde scolaire au monde du travail par le biais de réunions de présentation et d'assistance fréquentes pour les élèves.

Il s'agit également de permettre aux Réunionnais une fois diplômés de revenir ensuite à La Réunion afin d'occuper d'importants postes sur l'île, tant dans le secteur privé que dans la sphère publique, Sciences-Po Paris étant la meilleure école préparant aux concours de la haute fonction publique.

Philippe Destelle, enseignant coordinateur du Lycée Jean Renoir de Bondy concluait : "Les conventions ont permis en un temps record de restaurer le principe de la réussite par le travail et de battre en brèche la culture de l'échec, à l'échelle de l'ensemble de l'établissement. Aujourd'hui, au Lycée Jean Renoir, on n'entend plus traiter de "bouffon" celui qui travaille".